
GÎTES DE FRANCE
Rejoignez-nous…
Créer un gîte rural
le mode d'emploi
Gîtes de France Vaucluse – Place Campana, la Balance 84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 85 45 00 - Email : gites.vaucluse @wanadoo.fr



Les Gîtes de France

Le tourisme chez l'habitant Gîtes de France, une économie vertueuse

Pourquoi rejoindre Gîtes de France ?

Gîtes de France, un acteur qui a révolutionné les codes du secteur, en défendant un « autre » tourisme, qui favorise la **rencontre,** le **partage** et qui respecte et fait vivre l'identité des territoires.

Acteur incontournable du secteur touristique français, **Gîtes de France** est à la fois une fédération, un label de qualité et la 3ème marque du tourisme, **la plus connue des Français***.

Vous avez toute votre place dans la marque leader, Gîtes de France vous **accompagnent** dans la mise en marché de votre projet et votre réussite !

Vous disposez de plusieurs possibilités pour commercialiser votre location et profitez des **avantages** d'un réseau local et national.

Votre adhésion au label Gîtes de France
« Une grande marque à un tarif raisonné »

Vous bénéficiez **des droits d'utilisation de la marque Gîtes de France** auprès des clients, dans vos supports de communication et site web pour une cotisation à partir de :

145,25 €/an



Selon l'étude Protourisme 2014

1 Contact

Le moment est venu, vous vous lancez dans la création d'un gîte rural.
La 1ère phase de votre projet est la prise de contact. Elle vous permet de nous présenter votre projet dans les grandes lignes et d'entamer le processus de labellisation.

2 Documentation

Vous prenez connaissance de notre guide technique dédié à la création d'un gîte rural.
Rappel : le gîte rural est un meublé au sens de la loi, et à ce titre s'inscrit dans des pratiques communes à l'ensemble des hébergements de ce type, classés ou non classés, labellisés ou non labellisés.
Rappel de la définition du code du tourisme – article D324-1 : « les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile ».

Vous êtes intéressé, par un autre type d'hébergement ? Découvrez nos autres guides techniques :

Créer une chambre d'hôtes

Créer un hébergement en ville : City Break

Créer un hébergement insolite

3 Réglementation et label Gîtes de France



La pratique de l'activité gîte est encadrée et réglementée. Elle fait l'objet de déclarations auprès de votre mairie, mais aussi auprès des organismes de protection sociales et de l'administration fiscale.

Réglementation

L'exploitation d'un gîte rural est soumise à plusieurs aspects réglementaires.
Des fiches conseils sur les principales démarches et informations réglementaires qui y sont relatives et notamment : les déclarations d'ouverture et d'activité, la sécurisation des piscines, la conformité des équipements, des aires de jeux. Il est également entendu que votre structure est conforme en terme d'urbanisme.

Label Gîtes de France

Avant de vous lancer dans la labellisation de votre gîte rural en Gîtes de France, assurez-vous que :

- Votre hébergement ne présente aucune nuisance dans son environnement immédiat : visuelle, sonore (proximité grand axe routier…) ou olfactive.
- Les chambres pour 2 personnes disposent d'une surface minimale de 9 m2.
- Si votre hébergement est un studio, il fait au moins 30 m2 (hors terrasse extérieure). Si l'un de ces critères n'est pas respecté, nous ne pourrons pas vous labelliser mais nous pourrons éventuellement classer votre hébergement en meublé de tourisme (obligatoire pour un gîte rural) pour en savoir plus consulter notre guide technique dédié au classement en étoiles.

Déclarations d’ouverture et d’activité


cerfa

N° 14004*02

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

DECLARATION EN MAIRIE DES MEUBLES DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée *en application des articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme (1)*

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT (2)

VOTRE NOM : VOTRE PRENOM :

VOTRE ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE : PAYS :

VOTRE N° TELEPHONE (facultative) :

Adresse du meublé de tourisme :

CODE POSTAL : COMMUNE :

B - IDENTIFICATION DU MEUBLE DE TOURISME

NOMBRE DE PIECES COMPOSANT LE MEUBLE :

La déclaration d’ouverture

Celle-ci est à réaliser au moment du Lancement de votre activité gîte.

Elle concerne aussi bien les meublés De tourisme classés que ceux qui ne le sont pas.

- **Vous pouvez faire votre déclaration d’ouverture de 2 façons :**

Directement auprès de votre mairie, qui vous fera remplir le formulaire CERFA approprié à votre activité :

Gîte : CERFA 14004*02

- **En déclarant votre structure en ligne sur le site :**

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=14004


P0 i

DÉCLARATION DE DÉBUT D'ACTIVITÉ

RÉSERVÉ AU CFE G I D

Déclaration n°

Reçue le

Transmise le

cerfa

PERSONNE PHYSIQUE

EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE INDÉPENDANTE RELEVANT DU CFE IMPÔT

Cet imprimé ne concerne pas les activités commerciales, industrielle, artisanale, batellerie, agricole, libérale et assimilée, agent commercial.

1 Avez-vous déjà exercé une activité non salariée ☐ oui ☐ non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification

REMPLIR DANS TOUS LES CAS les cadres n° 1, 2, 4, 5, 7, 10, 12, 13. Selon votre situation les cadres n° 3, 6, 8, 9, 11

DÉCLARATION RELATIVE À LA PERSONNE

2 NOM DE NAISSANCE / Nom d'usage / Prénoms / Sexe ☐M ☐F / Né(e) le / Dépt. / Commune / Pays si à l'étranger / Domicile personnel / Code postal / Commune / Pays si à l'étranger

3 ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EIRL)

☐ Déclaration initiale d'affectation de patrimoine ou reprise d'un patrimoine affecté : Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL impôt

DÉCLARATION RELATIVE À L'ACTIVITÉ

4 Vous exercez votre activité à : ☐ Votre domicile personnel, passez directement au cadre 5 ☐ Une adresse professionnelle, indiquez celle-ci au cadre 6

6 ADRESSE PROFESSIONNELLE / Code postal / Commune

5 DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ / Activité ☐ Permanente ☐ Saisonnière / Activité(s) exercée(s) / Si plusieurs activités mentionnées, indiquez la plus importante :

7 ORIGINE DE L'ACTIVITÉ ☐ Création ☐ Reprise / Précédent exploitant : Numéro unique d'identification / Nom de naissance / Nom d'usage / Prénoms / Dénomination

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXPLOITATION EN COMMUN

8 NOM DE L'EXPLOITATION EN COMMUN / Si attribué, N° unique d'identification

9 IDENTITÉ DES CO-EXPLOITANTS / NOM DE NAISSANCE / Nom d'usage / Prénoms / Né(e) le / Dépt. / Commune / Pays si à l'étranger / Domicile personnel

La déclaration de l’activité touristique

L’ouverture d’un gîte rural ou de toute autre location meublée nécessite une déclaration de création d’activité. Cette déclaration, pour les loueurs en meublé non professionnel doit être faite sur un imprimé POi qui doit être adressé au greffe du tribunal de commerce.

Bon à savoir : l’activité du loueur meublé non professionnel ne donne pas lieu à l’inscription au RSI. Soyez vigilant dans la rédaction du formulaire POi.

Formulaire de déclaration de l’activité touristique : CERFA n°11921*03 POi

Ce document d’information ne peut en aucun cas se substituer aux textes en vigueur.

La mise à disposition d'équipements conformes

Literie : Les oreillers, édredons, couettes et autres produits matelassés doivent être conformes avec la réglementation en vigueur du 23/02/2000.

Les lits superposés quant à eux doivent répondre aux normes de sécurité définies par les normes NF EN 747-1 et NF EN 747-2 + décret n°95-949 du 25/08/95. Le lit supérieur est en tout état de cause interdit aux enfants de moins de 6 ans.

Garde-corps et rampes : il faut savoir que les garde-corps des balcons, terrasses, loggias doivent avoir une hauteur d'au moins 1 mètre (0,80 m si le garde-corps a plus de 50 cm d'épaisseur). Quant aux fenêtres si la partie basse est à mois de 0,90 m du plancher, elles doivent être pourvues d'une barre d'appui et d'un élément de protection s'élevant au moins jusqu'à un mètre du plancher.

Les escaliers doivent être munis d'une rampe.

Les aires de jeux pour enfants : implantées dans le jardin d'un propriétaire de gîte, elles ne sont pas considérées comme soumises à un usage collectif et intensif.
Aussi elles n'ont pas les mêmes obligations que les aires collectives.
Pour autant, vous êtes invité à acquérir du matériel revêtu d'une norme qualité de type NF et à assurer un entretien régulier de ce matériel, afin d'éviter tout incident ou accident.

Gaz, électricité, eau chaude, chauffage, ventilation : rappels

L'aération des logements est indispensable. Le renouvellement d'air est assuré par une ventilation (VMC) ou l'ouverture des fenêtres.

L'eau chaude sanitaire ne doit pas dépasser 60° au point de puisage.

Les chaudières doivent, de manière générale, être munies du marquage CE de conformité aux normes européennes, il est recommandé de faire procéder à un diagnostic qualité des installations gaz.
Les installations électriques modifiées doivent être, de manière préventive, contrôlées par le CONSUEL (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité).

Les conduits et autres appareils de chauffage doivent être ramonés par un professionnel de qualité.

Réglementation piscine

Déclaration d'ouverture

La déclaration d'ouverture d'une piscine (accompagnée d'un dossier justificatif est à adresser en 3 exemplaires à la mairie d'implantation de l'établissement. Le maire délivre, un récépissé de réception et transmet, dans un délai d'une semaine, 1 exemplaire au préfet et 1 exemplaire à l'ARS concernée.

Textes réglementaires

Code de la santé publique : article L 1332-1 à L 1332-9 partie législative et article D 1332-1 à D 1332-13 partie réglementaire.

Arrêté du 7 avril 1981 fixant les dispositions techniques et administratives applicables aux piscines

Risques de noyade

La loi n°2003-9 du 3 janvier 2003 définit les règles de sécurité qui visent à prévenir les risques de noyade. Depuis le 1er janvier 2004, les piscines enterrées ou semi-enterrées privées, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'au moins un des dispositifs conformes suivants :

- Les barrières de protections NF P 90-306
- Les systèmes d'alarme NF P 90-307
- La couverture de sécurité NF P 90-308
- Les abris NF P 90-309

La qualité sanitaire des piscines se caractérise avant tout, par des installations bien conçues et correctement dimensionnées permettant de limiter les différentes sources de contaminations possible de l'eau de baignade.

Label Gîtes de France



Avant d'évaluer le niveau de classement que vous pouvez atteindre, sachez que certains critères sont communs à l'ensemble des niveaux de confort (de 1 à 5 épis).

Ainsi, pour être labellisé Gîtes de France, nous vous demandons de :

- **Veiller à ce que l'accès au gîte soit correct (pas de nids de poule ou de chemin trop boueux par exemple).**
- **Garantir un état extérieur de qualité : abords entretenus et fleuris.**
- **Mettre à disposition de vos hôtes des ustensiles de ménage et produits de nettoyage, de la vaisselle et une batterie de cuisine complète.**
- **Disposer dans le gîte divers rangements pour vos hôtes (dans la cuisine, les chambres, les sanitaires…)**
- **Privilégier une literie de qualité (si possible de grande taille) avec des protections (matelas et oreillers).**
- **Vous assurer que vous disposez d'aérations dans les sanitaires (VMC ou fenêtre).**

1, 2, 3, 4 ou 5 épis ?

A quel niveau de confort pouvez-vous prétendre ? Pour vous aider dans votre réflexion, voici ci-dessous les principaux critères requis pour chaque niveau de classement en épis. Ceux-ci dépendent également de la capacité de votre hébergement. Retrouvez l'ensemble des critères évalués dans la grille de classement complète. Les critères s'additionnent d'un niveau de classement à l'autre (critères 2 épis = critères 1 épi + 2 épis ; critères 3 épis = critères 1 épi + critères 2 épis + critères 3 épis etc..).

1 épi	2 épis	3 épis	4 épis	5 épis
*Surface minimale des pièces de jour pour 4 pers. : 14 m2 *Terrain aménagé, salon de jardin *Petit électroménager *Réfrigérateur (100 L minimum pour 4 pers.) *Table et lampe de chevet par personne *Chaise haute et lit bébé *Jeux de société, documentation touristique	*Surface minimale des pièces de jour pour 4 pers. : 16 m2. *Vue agréable. *Cuisine fonctionnelle. *Eclairage d'ambiance. *Espace détente, prise TV *Lave-linge dès 4 pers. (privatif ou commun) *Table de cuisson 2 à 4 feux selon la capacité. *Draps et linge de toilette à la demande. *Barbecue	*Surface minimale des pièces de jour pour 4 pers. : 21m² *Entrée indépendante *Jardin ou terrasse attenant et privatif *Emplacement voiture privatif (+éclairage) *Cuisine intégrée et équipée *Lave-vaisselle à partir de 4pers. *Four et micro-ondes *Salon confortable *Lave-linge *Télévision (+ de 56cm) *Table de cuisson 4 feux *Pas de couchage dans le séjour	*Surface minimale des pièces de jour pour 4 pers. : 24m² *Jardin d'agrément *Vue dégagée sur le paysage *Lave-vaisselle *Four haute-technologie *Salon de grande qualité et de grand confort *Robinets mitigeurs ou thermostatiques *Ecran plat, chaine hifi, lecteur DVD *Livres à disposition des hôtes *2 pers./chambre maximum *Surface minimale des chambres : 12m² *Lits 160x200cm ou 90x200cm	*Surface minimale des pièces de jour pour 4 pers. : 27m² *Maison indépendante avec parc ou jardin paysager dans un ensemble de caractère *Equipement de remise en forme ou de sport *Accès Internet, Wifi *Surface mini des chambres : 14m²

Commercialisation

Vous disposez de plusieurs possibilités pour commercialiser votre location

Solution « Pro et Zen »

Le service réservations, une formule tout confort - commission de 15 % TTC

Accueil et prise en charge du client par une **équipe professionnelle** de 3 personnes 6j/7
Réservations en ligne 7j/7 24h/24
Accueil multilingue, réponse instantanée aux mails clients, options suivies et relancées.

Vous êtes **libéré de toutes les tâches administratives** : envoi aux clients du contrat et de la facture, création de la fiche descriptive, édition des justificatifs de séjour.
Vous êtes **informé en temps réel sur votre planning** : envoi du détail de vos réservations par mail ou courrier + consultation en ligne.

Prise en charge des **frais bancaires, chèques vacances ANCV, chèques cadeaux…**
Sécurisation du paiement des réservations : virement 1 mois avant l'arrivée du client.
Une assurance annulation-interruption de séjour proposée au client.

Solution « Perso »

« Vous commercialisez librement votre hébergement»

Vos coordonnées apparaissent sur les supports de communication Gîtes de France, Vous répondez aux demandes d'informations par mails, téléphone, etc. Gîtes de France met à votre disposition des carnets de contrats.

En option :
Planning de disponibilité – gestion des réservations par notre outil « bureau propriétaire » - abonnement 84 € TTC par an.

Gîtes de France Vaucluse vous proposent des **outils de gestion en ligne** – Vous gérez votre planning et réalisez les contrat, vous encaissez les acomptes et soldes.

Solution « Pro »

Un outil simple qui permet de partager vos disponibilités avec notre service réservations..

Avoir les outils de gestion (84 € TTC par an)
Vos **coordonnées** et **celles du service réservations** apparaissent sur l'ensemble des supports de communication Gîtes de France.

2 possibilités :
Vous recevez une demande client, vous gérez cette demande (Cf. solution Perso) – **commission sur la réservation : 0 %.**

Une réservation est effectuée en ligne ou le service réservations a une demande client sur une période disponible sur votre planning en ligne, la réservation est prise en charge par le service réservations (Cf. Solution Pro & Zen).
Commission : 16 % en gîte.

« Optimisez vos chances de louer »	Offre « Perso » « Location directe »	Offre « Pro » « Planning partagé »	Offre « Pro et Zen » « Service Réservation »
Création et mise en ligne sur les sites GDF de la fiche descriptive + traduction en anglais du descriptif	✔	✔	✔
Les outils de gestion : planning disponibilité, documents types. Coût : 84 €/an – offert offre « Pro et Zen »	✔	✘ ✔	✔
Photos en illimité* + possibilité de définir des photos pour chaque saison Coût : 30,60 € - offert « offre Pro et Zen »	✔	✘ ✔	✔
Hébergement présent sur les sites étrangers des Gîtes de France	✘	Contrat en SR ✔ Contrat propriétaire ✘	✔
Réservable en ligne 24h/24-7j/7 avec paiement sécurisé Prise en charge de l'administratif du contrat Hébergement proposé par téléphone	✘	Contrat en SR ✔ Contrat propriétaire ✘	✔
Assurance annulation proposée aux clients et dédommagement en cas d'annulation si non relocation et suivant conditions	✘	Contrat en SR ✔ Contrat propriétaire ✘	✔
Formation personnel au bureau propriétaire Service photo+ - Coût : 36 € - offert « offre Pro et Zen »	✔		✔
Taux de commission	0 %	0 % contrat propriétaire 16 % contrat en service réservation	**15 % TTC**
Á VOUS DE JOUER ET CHOISIR LE SERVICE QUI VOUS CONVIENDRA LE MIEUX			

3 Retour du formulaire

Votre projet prend forme… vous avez parcouru cette documentation, pris connaissance de la réglementation, vous avez une idée du niveau de confort que vous pouvez atteindre et vous avez choisi votre mode de commercialisation.

Il est à présent temps pour vous de préparer votre dossier de demande de visite.

Une fois complété avec les différentes annexes (plan, photos, informations complémentaires…), merci de nous faire parvenir le tout par courrier ou par mail. (formulaire en fin de dossier)

4 Prise de rendez-vous

Vous nous avez à présent **retourné** votre **formulaire**.

Très rapidement, nous vous appellerons pour fixer avec vous une date de rendez-vous pour la visite.

Généralement, la **visite** a lieu dans les 10 jours suivant l'envoi du formulaire.



5 Visite

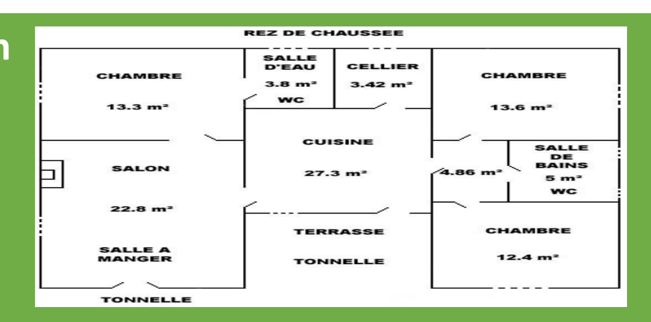
C'est le jour J.

Au cours de la visite, nous reprenons point par point les critères des grilles de classement (étoiles) et de labellisation (épis). Nous déterminons également ensemble les rubriques qui peuvent compléter la valorisation de votre gîte (voir fiche suivante).

La visite est aussi l'occasion de vous conseiller au regard de vos objectifs par rapport à votre gîte : sur vos tarifs, sur l'aménagement, la réglementation… N'hésitez pas à poser des questions !

En attendant la visite, voici quelques conseils pour la préparer au mieux :

Configuration



Attention ! Une mezzanine ouverte, une pièce sans fenêtre, une chambre « 9m2 » ou « 1m80 » de hauteur seront considérés comme des espaces nuit et non comme des chambres !

A privilégier : la diversification de la capacité des gîtes et plusieurs gîtes.

A éviter : mauvaises isolation thermique ou phonique, les sanitaires communiquant avec une pièce de jour.

Equipements intérieurs



A privilégier : rangements dans toutes les pièces, sécurisation des lits superposés, lits grandes dimensions (pour 1 ou 2 personnes). VMC, réducteurs de pression ou mousseurs pour la robinetterie, électroménager de qualité et de classe minimum A, équipement complet bébé, accès internet.

Obligatoire désormais : détecteur de fumée

Interdit : sommiers métalliques, matelas crin ou laine.

Pensez à vérifier la validité des tuyaux des bouteilles de gaz !

Faites valoir vos différences grâce à nos qualifications



ECOGESTES Cette démarche « écogestes » Gîtes de France permetde diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement, d'améliorer le cadre de vie et de réduire les consommations énergétiques. Elle vise, par l'exemple, à la fois sensibiliser notre clientèle et à lui faire respecter les écogestes.



ECOGITES La préoccupation environnementale se généralisant, le mouvement Gîtes de France a voulu afficher de façon concrète et ambitieuse son engagement en créant le 1er véritable éco-label en matière d'hébergement touristique.



LES GITES INSOLITES Les Gîtes de France peuvent également agréer des hébergements qui sortent, de par leur originalité, du cadre normatif habituel des hébergements touristiques comme les Yourtes, Tipis, cabanes dans les arbres....



LABEL TOURISME & HANDICAP Le droit aux vacances pour tous, tel est bien l'engagement que les Gîtes de France du Vaucluse souhaitent respecter...

Visite



Charte de Qualité du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert"

I – L'ÉTHIQUE DU RESEAU

Notre raison d'être : le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" entend favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort ; satisfaire aux exigences et besoins d'un tourisme d'authenticité, de nature, de calme, de découverte et d'espace ; contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural et encourager une coopération dynamique avec l'ensemble des opérateurs concourant au développement de l'économie touristique.

Les formules d'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : quelle que soit la formule d'accueil, et quel que soit son classement, le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" propose et garantit à ses clients des produits de qualité contrôlée, correspondant à un niveau de confort assuré.

L'accueil du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" : l'appartenance au Réseau implique la garantie d'un accueil de qualité. Hospitalité, convivialité, disponibilité, chaleur, générosité sont à la base de la promesse faite aux consommateurs et des engagements de chaque adhérent du Réseau "G... ...ce et Tourisme Vert".

II – OBJET DE LA PRESENTE CHARTE

La Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert est p... ...posées (dénominations, logos et autres signes distinctifs), telles que « Gîtes d... ..., « Pré Vert », « Le Tourisme Vert » ...., ci-après désignées la ou les « Marques ». Elle... ...ir-faire, constitué de connaissances, méthodes et expériences de nature technique... ...relatives tant à l'activité touristique en général, qu'à l'exploitation de chacune des fo... ...vertes par le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" en particulier.



Charte des Gîtes Ruraux
du Réseau « Gîtes de France et Tourisme Vert »

La présente Charte Produit vient préciser la Charte de Qualité du Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert" qui s'impose à l'Adhérent. Elle fixe les conditions spécifiques liées à l'exploitation de Gîtes Ruraux dans le Réseau "Gîtes de France et Tourisme Vert".

I. **DEFINITION DU GITE RURAL DU RESEAU "GITES DE FRANCE ET TOURISME VERT"**

Le gîte rural est un meublé de tourisme situé dans un habitat de qualité, de préférence de caractère régional. Sont exclues les habitations situées dans un lotissement pavillonnaire et les habitations dépourvues d'espace extérieur.

II. **QUALITE DE L'HEBERGEMENT**

1. Le gîte rural, dont le type demeure la maison individuelle ou le logement indépendant dans la maison du propriétaire, ne peut être situé ni dans un immeuble en copropriété, de construction verticale, à vocation commerciale, ni dans une maison ayant plus de cinq logements ou dépassant deux étages; dans le cas de logements multiples, l'Adhérent s'assurera que toutes dispositions techniques ont été prises pour éviter les nuisances de voisinage. L'agrément n'est pas compatible avec des logements loués à l'... ...même immeuble.
2. Un gîte rural ne peut être situé au-dessus d'un local commercial que si celui-ci a une... ...ns nuisances (bruit, odeurs, horaires,...).
3. Le gîte rural se loue en priorité à l'unité semaine, mais des locations de week-en... peuvent également être pratiquées. En aucun cas le gîte rural ne pourra être ... principale ou secondaire, exclusive ou permanente, soit du propriétaire, soit du locat...
4. Lorsqu'un Adhérent est cafetier-hôtelier-restaurateur, son gîte rural doit être obligatoir... ...de façon distincte par un service de réservation.
5. La façade et les abords du gîte doivent être entretenus en permanence et agrémentés au mieux, dans un souci d'esthétique et de bon goût, en s'inspirant de l'architecture locale et de l'environnement.

Décoration





A privilégier : occultation opaque dans le séjour si couchage dans cette pièce, décoration sobre et agréable.

A éviter : le mobilier « de série » (sauf s'il est de qualité et utilisé avec discernement), décoration surchargée ou trop personnalisée (photos de famille..)

Equipements extérieurs



A privilégier : salon de jardin de qualité, étendoir extérieur (en+ de l'intérieur), aménagement d'un espace extérieur privatif, terrasse abritée et ombragée sans vis-à-vis, aire de jeux pouvant être surveillée visuellement, barbecue, parking ombragé ou abri couvert.

A éviter : salon de jardin en PVC, équipements de loisirs ne respectant pas les normes (voir notre fiche conseil). Piscine non sécurisée.

Accueil et services



A privilégier : « cadeau » d'accueil (produit local..), produits ménagers de base (si possible éco-labellisés), classeur d'accueil avec informations sur services de proximité , documentation touristique en français et en anglais.

A éviter : accueil trop rapide et impersonnel présence trop fréquente auprès des hôtes.

Bienvenue chez nous !



Vous voilà adhérent des Gîtes de France de Vaucluse

A l'issue de la visite, nous vous remettons :

- Un classeur d'accueil

Dans les jours qui suivent :

- Vous recevez les documents confirmant votre labellisation
- Votre gîte est diffusé sur l'ensemble de nos sites web (voir page suivante)
- Vous avez accès à votre bureau propriétaire vous permettant d'ajouter, modifier ou supprimer photos et descriptif
- Si vous disposez d'un site web personnel, il est affiché sur votre fiche hébergement (signature d'une convention de mise à disposition). Vous disposez également de widgets pour votre site web (affichage de vos disponibilités et/ou réservation en ligne).

Et tout au long de votre vie d'adhérent Gîtes de France :

- Votre bureau propriétaire vous permet de modifier l'ensemble des informations relatives à votre structure.
- Nous vous proposons des formations pour que vous ayez toutes les cartes en main : réseaux sociaux, maîtriser son bureau propriétaire, décoration, fiscalité.
- Nous vous convions à toutes nos réunions d'informations, assemblée générale et éductours (journées de visites).
- Nous vous transmettons régulièrement des circulaires, informations sur la réglementation… notamment via notre gazette.
- Vous bénéficiez d'offres privilégiées auprès de nos partenaires (hôtel mégastore)

Après la visite

Votre hébergement est présent sur l'ensemble de ces sites

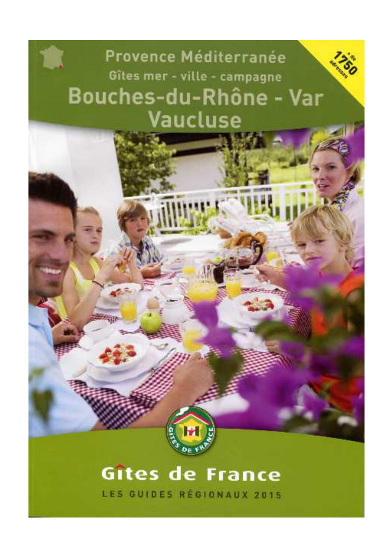








Ainsi que dans notre brochure



Qui sommes-nous ?



Les Gîtes de France®, la force d'un réseau qui œuvre depuis 60 ans.

1er réseau européen d'accueil par et chez l'habitant, représentant 44 000 propriétaires et + de 60 000 hébergements.

Les Gîtes de France®, des valeurs et une promesse client !

Des valeurs : accueil et convivialité, environnement calme et naturel, équipements de qualité, respect du style local

Des engagements : hébergements conformes aux réglementations, valorisation des structures éco-citoyennes, accompagnement à la création d'hébergements accessibles ou environnementaux

Les Gîtes de France®, le seul réseau qui accompagne les porteurs de projet de A à Z !

Les Gîtes de France® 84 ont vocation à accompagner les porteurs de projet dans leur démarche de mise en œuvre de leur projet, en leur donnant à connaître dès l'origine le contexte de cette activité.

Les Gîtes de France®, un réseau d'adhérents, géré dans l'intérêt de chacun et l'intérêt collectif, les Gîtes de France® de Vaucluse comptent en septembre 2015 : 898 gîtes ruraux, 171 structures chambres d'hôtes, 8 campings Pré Vert, 19 gîtes de groupe, 6 hébergements insolites (cabanes dans les arbres et roulotte) et 8 hébergements City Break en ville.
Le Conseil d'Administration est composé de propriétaires de gîtes et/ou chambres d'hôtes.

L'équipe : Patrick, Virginie, Nathalie, Christine et Estelle à votre service !

Modalités d'adhésion – le coût

Au moment de l'adhésion	Les services complémentaires	Les années suivantes
246,05 €	**114,60 €**	**145,25 €**
Ce tarif inclut : • Droit d'entrée : Visite de labellisation et traitement administratif (100,80 € TTC par gîte) • Cotisation statutaire propriétaire annuelle (125,37 €) • Redevance hébergement annuelle (19,88 € par gîte) • Accès permanent fiches conseils et fiches pratiques • Accès à l'espace propriétaire. • Promotion de l'hébergement sur sites web, brochures, réseaux sociaux, salons touristiques… • Actions menées au profit des adhérents (formations, réunions) • Traduction en anglais de votre descriptif	Ce tarif inclut : (uniquement proposé pour les gîtes en location directe) • L'album photos sur nos sites web : 30,60 € TTC la 1ère année • L'offre Perso – l'offre Pro « bureau propriétaire » (gestion planning, photos, gestion des contrats) : 84 € TTC par an.	Ce tarif inclut : ▪ La cotisation statutaire propriétaire annuelle (125,37 €) ▪ La redevance hébergement (19,88 € TTC) par gîte ▪ Promotion de l'hébergement sur nos sites web, brochures et réseaux sociaux. ▪ Actions menées au profit des adhérents : formations, conseils, médiation, réunions. ▪ Quote-part de la cotisation reversée aux Gîtes de France
A partir du 2ème gîte ? Le tarif est de 120,68 € à l'adhésion	A partir du 2ème gîte ? le pack GLD est de 42 € TTC	A partir du 2ème gîte redevance hébergement 19,88 € TTC

Si commercialisation via notre agence commerciale LVP Réservation : commission de 15 % TTC ajoutée à votre prix propriétaire et donc à la charge du client.

Tout au long de l'année, nous vous proposons des services (merci de nous contacter au 04 90 85 45 00)

Réalisation du reportage photo de votre gîte

Formation personnelle pour bien utiliser votre bureau propriétaire

Le coaching déco

Nos outils pour dynamiser
vos réservations
84 € /an

Service photos
36 €

Quelques chiffres

Voici quelques résultats des hébergements labellisés Gîtes de France dans le Vaucluse et commercialisés via notre service commercial LVP Réservations. Ces chiffres pourront vous aider dans l'élaboration de votre projet.
Attention : ces moyennes peuvent vous donner des indications sur des tendances de fond mais ne représentent pas un engagement Gîtes de France sur vos résultats individuels.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	2013 Nombre semaines	2013 Taux occupation	2014 Nombre semaines	2014 Taux occupation
Haut Vaucluse	1 378	40,93 %	1 407	43,78 %
Comtat Venaissin, Pays de Sault	2 522	44,59 %	2 511	45,19 %
Avignon et sa région	176	65,87 %	168	59,33 %
Monts de Vaucluse, Pays des Sorgues	463	45,35 %	510	50,97 %
Luberon	2 206	46,83 %	2 155	46,31 %
Moyenne	6 743	44,90 %	6 751	45,90 %

CATEGORIE DE CLASSEMENT	2013 Nombre de gîtes	2013 Taux occupation	2014 Nombre de gîtes	2014 Taux occupation
1 épi	1 378	40,93 %	2	25,00 %
2 épis	2 522	44,59 %	157	45,38 %
3 épis	176	65,87 %	256	59,33 %
4 épis	463	45,35 %	6	54,10 %
Moyenne départementale	2 206	44,90 %	421	45,90 %



Notre engagement

Vous accompagner tout au long de votre vie d'adhérent Des Gîtes de France du Vaucluse

Nos atouts

Professionnalisme, réactivité, disponibilité, écoute…



Contact

Pour toute précision ou demande de labellisation, n'hésitez pas à contacter

Patrick votre conseiller technique

Par téléphone :
04 90 85 45 00



Par mail :
gites.patrick@wanadoo.fr

Gîtes de France Vaucluse
Place Campana – la Balance
BP 40164 – 84008 AVIGNON Cedex

www.gites-de-france-vaucluse.com